



Liminaire CHSCTD du 17/06/2021

Mesdames et Messieurs les membres du CHSCTD,

En cette fin d'année scolaire 2020/2021 marquée par la réouverture des établissements scolaires depuis le 3 mai 2021, après 4 semaines de fermeture, l'épidémie de COVID semble enfin en net recul en France.

L'Éducation nationale, ses personnels et ses usagers, élèves et parents ont payé un lourd tribut à cette pandémie : en termes de victimes, dans notre département où le virus a fortement circulé du fait d'une population dense et exposée par des emplois de 1ère ligne, des logements ne permettant pas l'isolement des personnes malades, mais aussi en terme de conditions de travail fortement dégradées et d'une gestion de la crise sanitaire à moyens constants, c'est à dire insuffisants en termes de personnels.

Le manque de personnels notamment médico-social, et de remplaçants pour les collègues enseignants, éducatifs, techniques et administratifs en éviction a entraîné une impossibilité d'application du protocole sanitaire édicté par notre ministère de tutelle, mettant en danger les personnels et les élèves. Les collègues qui ont alerté sur ces situations depuis la rentrée de septembre 2020 en exerçant leur droit de retrait dans plus de 50 établissements du département se sont vus refuser ce droit par vous, Monsieur le DASEN.

Nous demandons avec tous les représentants des personnels et leurs organisations syndicales, la reconnaissance de ce droit.

Les représentants des personnels membres du CHSCTD 93 qui ont déposé des droits d'alerte n'ont pas été associées aux enquêtes qui doivent être réglementairement menées, ce que toutes les organisations syndicales siégeant au CHSCTD dénoncent depuis le début de cette année, sans effet.

Par ailleurs, nous avons dû nous adapter à des conditions d'enseignement fortement dégradées notamment par l'application du protocole « une classe, une salle » dans le second degré pour éviter le brassage des élèves, alors que celui-ci continuait dans le 1^{er} degré jusqu'au mois de mars 2021 lorsqu'un ou une enseignant.e n'était pas remplacé.e et ses élèves répartis dans d'autres classes !

Les demandes de cours en demi-groupes, en collègue, ont été largement refusées, notre expertise pédagogique souvent ignorée et méprisée.

Ces conditions de travail dégradées, le manque d'écoute de la DSDEN aux demandes des collègues concernant l'organisation du travail ont entraîné une souffrance au travail due à la fatigue ainsi qu'à la perte de sens d'un service public d'éducation de plus en plus dégradé.

Notre exigence d'un plan d'urgence pour l'Éducation dans les Réseaux d'Éducation Prioritaire est encore plus d'actualité : la crise sanitaire a accentué des inégalités qui avaient déjà été creusé par les plans successifs de réduction de postes, par la multiplication des statuts et la précarisation des personnels contractuels.

Les « solutions » mises en place par le ministère, notamment « Devoirs faits » multiplient le recours aux heures supplémentaires, qui dégradent encore les conditions de travail et la qualité du service public, en diminuant notamment le nombre de personnels.

Nous demandons des embauches de personnels formés, une ouverture des nombres de postes aux concours, le recours aux listes complémentaires.

La revalorisation salariale est également indispensable pour redonner de l'attractivité aux métiers de l'éducation nationale, enseignants, personnels médico-sociaux, administratifs, d'entretien.

Enfin, nous avons constaté une recrudescence de la souffrance au travail causée par des directions avec des postures de « management » autoritaire. Nous demandons à l'administration de prendre la mesure de ces problématiques qui nuisent à la santé des personnels ainsi qu'au service dû à nos élèves.

Je vous remercie pour votre attention.

Pour la CGT Educ'Action 93
Marisa Chauche Soumaré